

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 17 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 12/09/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 12/09/2024.

**Présents** : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia et Mme TROTIN Monique

Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi,  
Mme HERMENAULT Aurélie est arrivé à 20h30

**A été nommé(e) secrétaire** : M. GODREAU Bruno

### 2024/094 – Bibliothèque - Temps de pause méridienne - Accueil des élèves de l'école de Marçon

Madame le Maire expose :

Par délibération en date du 26 juin 2009, le Conseil Municipal a approuvé les dispositions de la convention de création et le développement d'un point lecture avec le Département de la Sarthe ;  
Une convention de création et de développement d'un point lecture a été conclue entre la Commune et le Département de la Sarthe en date du 5 octobre 2009 ;

Le fonctionnement et la gestion du point lecture sont assurés par des bibliothécaires bénévoles, donc une est responsable du point lecture ;

Les bibliothécaires bénévoles proposent d'accueillir des élèves de l'école de Marçon pendant la pause méridienne avec des animations autour du livre ;

Considérant que l'accueil des élèves de l'école de Marçon au point lecture permettrait de leur offrir des outils de culture, d'information et formation pour :

- Donner le goût de lire aux enfants ;
- Faire connaître le fonctionnement de la bibliothèque aux enfants, et par voie de conséquence aux parents ;
- Susciter l'intérêt des enfants pour qu'ils reviennent avec leurs parents ;
- Travailler en complémentarité avec les enseignants dans le cadre de leur projet pédagogique autour de la découverte de la littérature jeunesse ;

Considérant la nécessité de définir le rôle et la place des bibliothécaires bénévoles, leurs conditions de présence et d'exercice des activités ;

Vu le projet de convention entre les bibliothécaires bénévoles et la Commune ;

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser et d'organiser l'accueil des enfants de l'école de Marçon au sein du point lecture pendant la pause méridienne ;
- d'approuver la convention à conclure avec chacune des bibliothécaires bénévoles du point lecture et la Commune ;
- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant la présente convention et tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 20/09/2024  
Le Maire  
Monique TROTIN



Secrétaire de séance  
M. GODREAU Bruno

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "Godreau Bruno", written over the printed name of the secretary.